

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 avril 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DU 76 - Cession à « Paris Batignolles Aménagement » d'une emprise -Secteur « Atelier des Bûcherons »- au 52, boulevard Berthier dans la ZAC « Clichy Batignolles » (17e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les avis de France Domaine en date des 15 et 19 février 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser la cession à « Paris Batignolles Aménagement » de terrains appartenant à la Ville de Paris ;

Vu le plan de cession figurant en jaune les emprises communales à céder à « Paris Batignolles Aménagement » ;

Considérant que cette cession est nécessaire à la poursuite de l'aménagement de la ZAC « Clichy Batignolles » ;

Vu l'attestation du 18 février 2013 constatant la désaffectation des locaux précédemment affectés à une mission de service public, sis 52 boulevard Berthier (17e) ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 17e arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Constate la désaffectation des terrains suivants :

- une emprise au sol d'environ 259 m² à détacher de la parcelle 17 CW 34 (d'une superficie totale de 1.204 m²) située 52, boulevard Berthier (17e) et sur laquelle sont édifiés divers bâtiments dont la désaffectation a été établie aux termes de l'attestation du 18 février 2013 ;

- une emprise au sol d'environ 14 m² constituant la parcelle 17 CW 37 située 52, boulevard Berthier (17e) ;

- une emprise au sol d'environ 378 m² à détacher de la parcelle 17 CW 49 (d'une superficie totale de 8.810 m²) située 52, boulevard Berthier (17e).

Article 2 : Les emprises telles que définies ci-dessus et figurant en jaune dans le plan de cession joint à la présente délibération sont déclassées du domaine public communal.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'acte portant cession à « Paris Batignolles Aménagement » d'une emprise de 652 m² sise 52, boulevard Berthier (17ème) à détacher des parcelles cadastrées section 17 CW n°34, 37 et 49 au prix de 2.629.559,32 €.

Article 4 : La recette réelle de 2.629.559,32 € à provenir de la cession sera exécutée compte 775, fonction 824 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2013 et/ou suivants).

Article 5 : La sortie du bien du patrimoine et la différence sur réalisation seront constatées par écritures d'ordre conformément aux règles comptables en vigueur.

Article 6 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente seront supportés par l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles la propriété cédée est et pourra être assujettie seront acquittées par l'acquéreur à compter de la signature du contrat de vente à intervenir.

Article 7 : M. le Maire de Paris est autorisé, le cas échéant, à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement, sur la base d'un prix fixé par France Domaine.